



Refus d'établir un certificat médical

Par **libiron**, le **17/12/2009** à **21:08**

Bonjour,rnrnj'ai un souci aidez moi s'il vous plaît. un proche de moi est détenteur d'un récépissé de demande de titre de séjour non assorti du droit de travail (3 mois) et ça fait 15 mois depuis qu'elle renouvelle et il y a quelques jours un courrier de la préfecture lui demande de fournir un certificat médical établi par le medecin de l'enfant stipulant que l'enfant est suivi et toujours accompagné par son parent (qu'il y ait mention du nom du parent).rnrnSeulement arrivé à la PMI avec la lettre de la préfecture le medecin de la PMI qui le suit refuse d'écrire et surtout de mentionner le nom du parent qui a toujours accompagné l'enfant sous prétexte que la préfecture demande quelque chose d'interdit rnrnAlors aidez moi car je ne comprends plus rien est ce qu'il a raison ou pas sachant que le délais de la préfecture est de 15 jours donc il reste au moins 9 jours. Que faire?rnrnMerci pour votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **10:36**

[fluo]GISTI[/fluo]rnrnPermanence juridique3 Villa Marcèsrnrn75011 Parisrnrn01 43 14 84 84rnrn01 43 14 60 66rnrn[fluo]CIMADE[/fluo]rnrnPermanence juridique64 Rue Clissonrnrn75013 Parisrnrn01 45 55 22 10rnrn01 40 08 05 34rnrnPermanence téléphonique le mercredi matin (9h30-12h30)rnrnBonjour, contactez les Associations GISTI, CIMADE, ils tiennent des permanences juridiques en Droit des Etrangers et vous aideront à résoudre ce problème délicat, courage à vous, cordialement.